

faire inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique d'Exécution (CTE) du PASAG, la question des matériels, équipements et fournitures livrés au MPAEM.

A l'occasion, je soumettrai au CTE, pour examen et mesures à prendre, les preuves des malversations commises par Monsieur Alpha Oumar MANET, Secrétaire Général ; Madame Kéita Hadja Sonah CAMARA, Chef de Cabinet et Monsieur Alkaly Mohamed Lamine TOURE, Chef comptable matières et matériel ; tous en service au Ministère des pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime.

Les reproches que je formule à leur rencontre, individuellement et / ou solidairement, sont les suivants :

- faux et usage de faux,
- détournements de deniers publics,
- association de malfaiteurs,
- vol en bande organisée, et
- diffamation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma respectueuse considération.



Fodé Mohamed SANKHON